

---

**De:** Gélinas, Michel  
**Envoyé:** 22 août 2023 12:58  
**À:** Marie-Elise.Viger@glencore.ca  
**Cc:** Bissonnette, Jean (BSMA)  
**Objet:** Re: Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023

Bonjour madame Viger,

Le MELCCFP, la DGSP, l'INSPQ et la DSPu-AT réitèrent que le protocole d'excavation des sols de surface proposé par la Fonderie Horne pour les travaux de l'été 2023 doit prendre en considération les quatre ajustements mentionnés dans notre correspondance du 28 juillet 2023 et que les travaux futurs concernant les sols du quartier Notre-Dame soient également réalisés selon les normes et critères du MELCCFP.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées,

Michel Gélinas, *M. Sc., Chimiste*

Conseiller scientifique et adjoint exécutif

Bureau du sous-ministre adjoint

Expertise et politiques de l'eau et de l'air

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675 René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Cellulaire : (367) 995-9154

Courriel: michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca

---

**De :** Marie-Elise.Viger@glencore.ca <Marie-Elise.Viger@glencore.ca>

**Envoyé :** 8 août 2023 17:33

**À :** Gélinas, Michel <michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca>

**Cc :** Bissonnette, Jean (BSMA) <Jean.Bissonnette2@environnement.gouv.qc.ca>

**Objet :** RE: Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Gélinas,

Nous accusons réception de votre courriel du 28 juillet 2023 concernant le *Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023* (le « Protocole »).

Glencore est pleinement engagée à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la santé et la sécurité des voisins de la Fonderie Horne (la « Fonderie »). Cette préoccupation est au cœur de nos actions et constitue notre priorité numéro un. Notre engagement proactif à procéder à une caractérisation approfondie et de proposer des travaux pour les sols de surface du quartier Notre-Dame (« QND ») sur la base de cette étude de caractérisation, en est une démonstration concrète.

La mise en œuvre du Protocole est la plus récente et la plus extensive d'une série de campagnes qui s'inscrivent dans le cadre de notre programme volontaire de caractérisation et de travaux des sols de surface du QND qui existe depuis la fin des années '80. Ce programme témoigne de notre engagement continu. Elle démontre également l'importance que nous accordons à la collecte et au partage, avec les résidents du QND, de données objectives et complètes sur leur environnement et à prendre les actions requises pour protéger leur santé.

Nous apprécions l'appui du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le « MELCCFP ») dans notre démarche volontaire auprès des résidents du QND et sommes prêts à travailler avec vous pour continuer de prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé de nos voisins. Nous sommes cependant déçus de constater que MELCCFP profite de l'initiative de Glencore pour proposer certaines mesures qui sont déraisonnables et non nécessaires pour assurer la protection de la santé de la population. Nous comptons répondre plus en détail à votre communication après avoir complété notre analyse et consulté nos experts, mais à première vue, certains éléments, incluant ceux mentionnés ci-après, sont manifestement inacceptables.

### **Critères B du *Guide d'intervention versus les recommandations pour la protection de la santé humaine du CCME pour le cuivre et le sélénium***

Vous demandez l'utilisation des critères B du *Guide d'intervention* du MELCCFP pour le cuivre et le sélénium plutôt que les recommandations du Conseil canadien des ministres de l'environnement (« CCME ») visant spécifiquement la protection de la santé humaine pour ces mêmes oligoéléments.

Les recommandations du CCME pour le cuivre et le sélénium, des éléments chimiques présents dans l'organisme et indispensables au métabolisme, sont basées sur les risques par ingestion de sol. Elles permettent incontestablement d'atteindre l'objectif du Protocole, soit de protéger la santé humaine.

L'utilisation des critères d'intervention que vous demandez pour le cuivre et le sélénium forcerait en outre Glencore à entreprendre des travaux sur plusieurs propriétés additionnelles, occasionnant des préoccupations non fondées et perturbations significatives, et ce, sans justification valable.

Cette demande est absolument non nécessaire pour la protection de la santé de la population. Glencore n'y donnera pas suite.

### **Modalités des travaux futurs de caractérisation et de réhabilitation des sols du QND**

En ce qui concerne les « travaux futurs », nous limiterons pour l'instant nos remarques à l'extrait où vous nous demandez de porter une attention particulière à :

#### **« 2. Réhabiliter soit**

- 1. les sols sur toute l'épaisseur de la contamination observée lorsqu'elle excède les critères génériques ou ad hoc fournis par le MELCCFP; ou*
- 2. les sols minimalement sur une épaisseur de 1 m de sol sous la surface, soit l'épaisseur minimale exigée par le MELCCFP pour assurer l'intégrité à long terme d'une couche de confinement de sols propres (sauf sous les surfaces étanches et permanentes, l'épaisseur minimale exigée est de 40 cm de matériau propre). »*

Le Protocole vise à minimiser l'exposition, en particulier celle des jeunes enfants (6 ans et moins) du QND, aux particules contenant des métaux qui proviennent des émissions atmosphériques de la Fonderie. Les métaux liés aux émissions atmosphériques demeurent en surface et n'ont pas d'impact significatif sur le sol en profondeur. L'excavation à 30 centimètres est conservatrice et inclut d'emblée une marge de sécurité significative. En effet, dans le cadre de l'évaluation de l'exposition humaine par contact direct à des sols non labourés, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) recommande l'utilisation d'une profondeur de sol de 2 cm. Il s'ensuit que d'imposer une excavation au-delà de 30 centimètres, et à plus forte raison à 1 mètre ou plus, serait déraisonnable, voire abusif.

Il n'existe aucune justification valable, dans le cadre d'un programme volontaire destiné principalement à minimiser l'exposition des jeunes enfants, d'imposer une excavation au-delà de 30 centimètres. Le remplacement des 30 premiers centimètres de sol assure en effet que la population du QND, en particulier les jeunes enfants, ne soit pas exposée aux métaux à surveiller présents dans le sol.

## Conclusion

Nous sommes heureux de constater que le MELCCFP partage la volonté de Glencore de mettre en œuvre le Protocole sans délai, ce que nous ferons.

Glencore croit fermement en l'importance de donner l'heure juste aux résidents du QND. Elle croit en l'importance de collecter, via des processus indépendants et transparents, des données objectives, complètes et basées sur la science. Elle croit également en l'importance d'orienter son plan d'action, dont l'objectif est de protéger la santé de la population, à la lumière de ces données et des connaissances scientifiques.

Glencore a confié l'élaboration du Protocole à Sanexen, une firme indépendante. Sanexen a, sur la base des données récoltées lors de la récente campagne de caractérisation et après consultation des experts gouvernementaux, élaboré un plan d'action complet, conservateur et basé sur la science. Celui-ci permet amplement d'atteindre l'objectif de protéger la santé de la population, incluant les groupes les plus sensibles, soit les jeunes enfants de 6 ans et moins.

Suggérer sans fondement des seuils d'intervention et des modalités qui vont au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de protéger la santé de la population peut porter à croire qu'à défaut de les respecter, la santé de la population pourrait être compromise, alors que ce n'est aucunement le cas. Cela contribue à éveiller et attiser indûment de l'anxiété au sein de la population de Rouyn-Noranda, ce que nous déplorons.

Nous espérons que l'ensemble des parties prenantes, avec qui Glencore s'engage à collaborer, en particulier votre ministère et les autorités de santé publique, partage notre vision à cet égard.

Veuillez agréer, Monsieur Gélinas, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Marie-Elise Viger**, ing., M. Ing.  
Directrice Environnement

Environment Manager

# GLENCORE

**Amérique du Nord et les Philippines**

**North America and Philippines (NACAP)**

101, avenue Portelance, C.P. 4000 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B6 Canada

Cell. : 819 279-6803 [marie-elise.viger@glencore.ca](mailto:marie-elise.viger@glencore.ca)

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ :

Ce message et tous les fichiers transmis sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne ou l'entité à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce courriel par erreur,

veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement.

**De :** Gélinas, Michel <michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** 28 juillet 2023 16:44

**À :** Viger, Marie-Elise (Horne-CCR - CA) <Marie-Elise.Viger@glencore.ca>

**Cc :** Bissonnette, Jean (BSMA) <Jean.Bissonnette2@environnement.gouv.qc.ca>

**Objet :** Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023

External sender/Expéditeur externe

External sender



Bonjour madame Viger,

Tel que convenu, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a analysé en collaboration l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Direction générale de santé publique (DGSP) ainsi que la Direction de la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue (DSP-AT) le *Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023*, daté du 20 juin 2023 déposé au MELCCFP par la Fonderie Horne.

Considérant les résultats de la caractérisation réalisée à l'automne 2022 et compte tenu de l'exposition cumulative par inhalation et par ingestion des enfants, la DSP-AT et la DGSP sont du même avis que votre entreprise, à l'effet que l'excavation des sols en surface tel que prévu dans le protocole transmis est requis dès cet été pour tous les terrains où de jeunes enfants sont présents (propriétés habitées et terrains à haute fréquentation) et dont les sols de surface présentent des niveaux de contamination en métaux supérieurs aux valeurs de référence retenues.

Dans cette optique, il vous est donc demandé de mettre en œuvre votre protocole d'excavation des sols de surface dans les meilleurs délais, sous réserve des ajustements et bonifications suivants :

- Remplacer les sols excavés par des sols propres respectant les critères A pour la province géologique du Supérieur et non d'éventuelles teneurs de fond naturelles élevées encore non évaluées pour la région;
- Documenter la qualité et la provenance de tous les matériaux de remplacement, et non seulement celles des sols;
- Utiliser les critères B du *Guide d'intervention* pour le cuivre et le sélénium et non les recommandations du *Conseil canadien des ministres de l'environnement*;
- Utiliser les critères B du *Guide d'intervention* pour les travaux réalisés au Parc Trémoy.

Bien que priorisés dans le protocole déposé, nous réitérons l'importance de procéder immédiatement à l'excavation des sols de surface contaminés à l'école Notre-Dame-de-Protection, aux CPE L'Anode Magique et la Ribambelle, ainsi que de toutes garderies en milieu familiale identifiées. Nous vous demandons aussi de

porter une attention particulière aux terrains ayant subis les effets de l'événement d'emportement éolien de concentré de cuivre ayant eu lieu le 7 mars dernier.

Enfin, la DSP-AT ainsi que le MELCCFP tiennent à être informés du début et de l'avancement des travaux, en s'assurant que tout soit terminé avant la fin de l'automne. À cet effet, nous vous invitons à transmettre sur une base régulière l'avancement des travaux au bureau de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du MELCCFP.

Parallèlement à ces travaux d'excavation de sols de surface, l'INSPQ, la DGSP, la DSP-AT ainsi que le MELCCFP vous recommandent de poursuivre vos efforts et mesures de réhabilitation de manière continue et de façon pérenne. Le présent protocole déposé par la Fonderie Horne et contenant les ajustements nécessaires mentionnés plus haut étant approuvé pour les travaux d'excavation des sols de surface de l'été-automne 2023 des 79 terrains caractérisés à la demande de la DSP-AT à l'automne dernier, des discussions subséquentes avec le MELCCFP seront nécessaires afin de convenir des modalités des travaux futurs de caractérisation et de réhabilitation des sols du QND. À ce sujet, le ministère vous demande de porter une attention particulière aux points suivants dans le cadre de la réalisation des travaux futurs :

- Considérer tous les contaminants présents pour lesquels des critères génériques ou ad hoc sont fournis par le MELCCFP;
- Réhabiliter soit
  - a. les sols sur toute l'épaisseur de la contamination observée lorsqu'elle excède les critères génériques ou ad hoc fournis par le MELCCFP; ou
  - b. les sols minimalement sur une épaisseur de 1 m de sol sous la surface, soit l'épaisseur minimale exigée par le MELCCFP pour assurer l'intégrité à long terme d'une couche de confinement de sols propres (sauf sous les surfaces étanches et permanentes, l'épaisseur minimale exigée est de 40 cm de matériau propre).
- Caractériser les parois et les fonds des excavations conformément au *Guide de caractérisation des terrains* du MELCCFP.
- Concernant les surfaces permanentes et les autres types de surface non pris en compte dans le protocole déposé (p. ex. gazon synthétique), soit :
  - a. caractériser et réhabiliter le terrain sous ces surfaces lorsqu'elles peuvent être remplacées, et les remplacer par des matériaux propres en respectant l'épaisseur du recouvrement de confinement requis si des contaminants sont maintenus en place sous ces surfaces; ou
  - b. les inspecter pour s'assurer de leur étanchéité, les dépoussiérer ou les laver, sinon les restaurer conformément aux balises déjà transmises à la fonderie par le MELCCFP à cet effet lors des travaux à l'automne 2022.

En conclusion, le *Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023*, peut être mis en œuvre par votre établissement dans les délais les plus brefs, en apportant les ajustements nécessaires mentionnés plus haut. Et, pour nos besoins, nous vous demandons une version modifiée de ce protocole intégrant ces ajustements.

Il sera important que les directions des communications de nos établissements respectifs se réunissent et discutent avant toute sortie médiatique de la part du gouvernement ou de la Fonderie Horne.

Soyez assurée de la pleine et entière collaboration du MELCCFP.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Madame Viger, nos cordiales salutations.

**Michel Gélinas, M. Sc., Chimiste**

Conseiller scientifique et adjoint exécutif

Bureau du sous-ministre adjoint

Expertise et politiques de l'eau et de l'air

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675 René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Cellulaire : (367) 995-9154

Courriel: [michel.gelinas@environnement](mailto:michel.gelinas@environnement).

---

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.

If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.

Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

---